



EM/B1.Bk./8

LIBAN 41/Ordinaire

Août 1965

الجمهورية اللبنانية
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

RAPPORT DE MISSION

ORGANISATION D'UN SERVICE
DE TRANSFUSION SANGUINE AU LIBAN

6 juin - 19 juin 1965

par

Prof. L. P. Holländer

Consultant de l'OMS

République Libanaise
Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative
Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public
(C.P.E.S.P.)

TABLE DES MATIERES

		<u>Page</u>
I	INTRODUCTION	1
II	SITUATION ACTUELLE DE L'APPROVISIONNEMENT EN SANG AU LIBAN	1
	1. Conservation du Sang	1
	2. Les Donneurs	1
	3. Distribution du Sang	2
	4. Les Banques du Sang	2
	4.1 Banque du sang gouvernementale	2
	4.2 Banque du sang de la Croix Rouge	3
	4.3 Banque du sang de l'Hôpital de l'AUB	3
	4.4 Banque du sang de l'Hôpital "Hôtel Dieu de France"	3
	4.5 Banques du sang privées	3
	4.6 Autres banques du sang	3
III	PROPOSITIONS POUR L'ETABLISSEMENT D'UN SERVICE DE TRANSFUSION SANGUINE AU LIBAN	4
IV	RECOMMANDATIONS	6

I INTRODUCTION

L'auteur de ce rapport a été chargé par l'OMS de se rendre à Beyrouth en juin 1965, dans le but de prêter son concours au Gouvernement du Liban pour l'organisation d'un service de transfusion sanguine. Le présent rapport a trait à l'approvisionnement en sang tel qu'il est actuellement pratiqué au Liban et contient des suggestions pour la réorganisation de ce service.

II SITUATION ACTUELLE DE L'APPROVISIONNEMENT EN SANG AU LIBAN

1. Conservation du Sang

La conservation du sang est assurée à Beyrouth par les banques suivantes:

- a. Banque du sang gouvernementale,
- b. Banque du sang de la Croix Rouge libanaise,
- c. Banque du sang de l'Hôpital de l'Université Américaine (AUB),
- d. Banque du sang de l'Hôpital "Hôtel Dieu de France",
- e. trois - et peut-être davantage - banques du sang privées.

2. Les Donneurs

La banque du sang de la Croix Rouge libanaise n'accepte que le sang de donneurs bénévoles, non rétribués. La banque du sang gouvernementale a principalement recours à des donneurs rémunérés et, dans une faible mesure, à des donneurs bénévoles. Les autres institutions, c'est-à-dire celles mentionnées sous ci-dessus, ont uniquement recours à des donneurs rétribués.

Les donneurs bénévoles se recrutent parmi les cercles intellectuels, le personnel des représentations étrangères ou - et ceci s'applique à l'Hôpital gouvernemental - parmi les parents des patients. Cet hôpital tend, en effet, à imposer aux malades l'obligation de restituer la moitié du sang transfusé, à prélever sur des parents donneurs.

Les donneurs rétribués sont en partie des donneurs occasionnels (soldats des troupes de l'ONU, touristes etc.), en partie des professionnels dont la plupart sont dans un état de santé douteux. Ceci n'a rien d'étonnant si l'on veut bien considérer que ces personnes proviennent de milieux socialement inférieurs, qu'elles vont d'un institut à un autre pour donner leur sang, souvent à intervalles trop rapprochés, ce qui a pour conséquence de les rendre elles-mêmes anémiques. Parmi ces donneurs professionnels, il y a de nombreux toxicomanes et des joueurs.

Si le contrôle sanitaire des donneurs est satisfaisant dans les banques mentionnées sous a-d, il laisse par contre à désirer - ou est même inexistant - dans les banques du sang privées. Il est évident que le sang des donneurs devenus anémiques à la suite de prises de sang mensuelles - et même plus fréquentes - est d'une valeur inférieure à celle requise pour des transfusions à des malades. Les banques privées payent les donneurs à raison de LL. 20, la banque gouvernementale leur donne LL.30, et celle de l'AUB, LL. 40 par 400 ml de sang.

3. Distribution du Sang

La distribution du sang par la banque gouvernementale est gratuite pour les malades de l'Assistance publique; il en est de même pour les distributions de la Croix Rouge aux nécessiteux. Par contre, les banques privées demandent de LL. 60 à 125 pour 400 ml de sang. Dans les villes autres que Beyrouth, il n'existe que des banques privées mais, en règle générale, le sang est fourni par les banques de Beyrouth. Il est d'ailleurs à noter que les banques privées vendent aussi le sang à des pays étrangers, tels que l'Arabie Saoudite et le Koweït.

4. Les Banques du Sang

4.1 Banque du sang gouvernementale

Celle-ci est située dans les bâtiments de la "Quarantaine" de Beyrouth; elle dispose de l'équipement strictement nécessaire et est dirigée par la doctoresse Mademoiselle Janine Tombe. Les prises de sang se font uniquement à la banque. En-dehors des heures d'ouverture, il n'existe pas de règlement satisfaisant pour assurer le service en cas d'urgence. Les examens de laboratoire sont exécutés avec la compétence nécessaire et selon des méthodes modernes.

En 1964, les distributions ont comporté 2.420 flacons de sang. Dans les premiers cinq mois de l'année en cours, les prises de sang se sont élevées à 1.700, dont 350 faites à des donneurs bénévoles. Outre les examens du sang des donneurs et des receveurs de transfusions, le laboratoire de la banque exécute les tests de coagulation (détermination du taux de prothrombine) pour tous les patients de l'hôpital gouvernemental. Malgré l'accroissement continu des quantités en réserve, les demandes excèdent les disponibilités de la banque, fait qui ne peut manquer d'être préjudiciable aux malades devant subir une transfusion. Les besoins auxquels la banque doit faire face peuvent être estimés à 5.000 flacons de sang par an, alors que le nombre fourni en atteint 4.000 au maximum. La doctoresse en

chef de la banque est secondée par trois techniciens. Les locaux de la banque du sang dans les bâtiments de la "Quarantaine" - eux-mêmes situés dans un quartier d'indigents - sont peu attrayants et peu faits pour attirer des donneurs bénévoles.

4.2 Banque du sang de la Croix Rouge

Il n'y a que peu de temps que cette banque a commencé ses activités, au siège même de la Croix Rouge libanaise. Dans la première quinzaine, on a enregistré à peu près 100 prises de sang. Les locaux donnent une impression accueillante et sont munis de l'équipement nécessaire, grâce à un don du Ministère de la Santé publique. Cependant les appareils devront être restitués au Ministère après six mois! Deux médecins, les Drs Joseph Hayek et Charles Naccach, travaillent à la banque à mi-journée et sont assistés par un technicien de laboratoire. Des dames de la Croix Rouge s'occupent bénévolement du "circuit des donneurs" et de la salle de récréation.

4.3 Banque du sang de l'Hôpital de l'AUB

Les donneurs rétribués sont convoqués à intervalles de deux mois. Une doctoresse, aidée de nombreux assistants techniques, s'occupe des prises de sang, de la conservation et des travaux de laboratoire, selon les méthodes américaines.

4.4 Banque du sang de l'Hôpital "Hôtel Dieu de France"

Celle-ci a également recours à des donneurs rémunérés.

4.5 Banques du sang privées

Les banques telles que celles du Dr. Bustani et du Dr. Taleb, payent naturellement leurs donneurs.

4.6 Autres banques du sang

Les quatre hôpitaux gouvernementaux des quatre districts (mohafazats), de Raabda (Mont Liban), Saida (Liban du Sud), Tripoli (Liban du Nord) et Zahlé (Beqaa) disposent de locaux réservés à l'établissement d'une banque du sang. L'équipement destiné à ces quatre banques (dont l'une a été fournie directement par l'OMS et les autres ont eu leur équipement commandé par l'OMS pour le compte du Gouvernement) n'a, jusqu'à présent, pas été remis aux hôpitaux en question.

Les hôpitaux gouvernementaux se procurent le sang à Beyrouth, en partie à la banque gouvernementale et en partie aux banques privées.

En résumé, il faut dire qu'il n'existe pas à présent au Liban d'unité d'organisation pour l'approvisionnement en sang. Les besoins en sont couverts principalement par le sang prélevé sur des donneurs rémunérés et, en grande partie, par celui en provenance des banques privées. L'état de santé des donneurs de sources privées semble être mal contrôlé ou, tout au moins, de manière insuffisante.

III PROPOSITIONS POUR L'ETABLISSEMENT D'UN SERVICE DE TRANSFUSION SANGUINE AU LIBAN

Il est hors de doute qu'une organisation couvrant le pays tout entier s'impose par nécessité. D'après les expériences faites en Europe, il serait souhaitable que le service de transfusion sanguine puisse s'appuyer sur des donneurs bénévoles, non rétribués. Selon l'avis de l'auteur et de celui des personnalités compétentes du Ministère de la Santé, l'organisation d'un tel service devrait être confiée à la Croix Rouge libanaise. Un premier pas dans ce sens a été fait étant donné qu'une banque du sang fonctionne déjà, quoique dans un cadre modeste, au siège de la Croix Rouge de Beyrouth. Il faudrait cependant tâcher de mettre au point une organisation plus efficace, capable de faire face aux exigences du pays tout entier. Pour atteindre ce but, il y aurait lieu d'étendre les compétences de la Banque du Sang de la Croix Rouge de Beyrouth, en lui conférant les responsabilités et capacités d'un "Centre national de Transfusion sanguine", dirigé par des spécialistes de l'organisation et des travaux médicaux propres à un tel centre. Des dépôts seraient à créer dans les quatre hôpitaux de districts, lesquels pourraient être transformés ultérieurement en centres de transfusion sanguine régionaux.

Du point de vue administratif et financier, le service de transfusion sanguine devrait être indépendant et devrait s'occuper:

1. du recrutement de donneurs bénévoles (non rétribués)
2. de la conservation du sang et de sa distribution aux hôpitaux de tout le pays;
3. des travaux de laboratoire et des tests sérologiques qui en découlent;
4. d'autres recherches immuno-hématologiques, notamment celles se rapportant à la surveillance des femmes enceintes et des nouveau-nés;

5. de la formation du personnel technique destiné au service de transfusion sanguine.

Dès le début, il faudrait avoir en vue que de toutes ces tâches découlerait pour le Centre national de Transfusion sanguine une activité scientifique, et qu'une fois le nombre suffisant de donneurs atteint, le centre devrait être chargé de la fabrication de produits sanguins stables.

Un point important: il faudrait que la Croix Rouge Libanaise reçoive une subvention financière généreuse des ressources gouvernementales ou autres. Un tel appui est indispensable pour assurer le succès d'une campagne de propagande pour le recrutement de donneurs bénévoles. Pour donner plus d'ampleur à l'aide financière, on devrait obtenir du Ministère de l'Information que ses moyens de communication - radiodiffusion, télévision - soient mis gratuitement à la disposition de la Croix Rouge.

Etant donné que les locaux actuels de la Banque du sang de la Croix Rouge sont insuffisants pour le futur Centre national de Transfusion sanguine, un bâtiment convenable et approprié aux besoins du service de transfusion sanguine devrait être construit sur le terrain même de la Croix Rouge à Beyrouth, il devrait être suffisamment spacieux pour comprendre au minimum:

1. le secrétariat, avec le fichier et la comptabilité,
2. le "circuit donneur", avec les salles d'attente, d'exams médicaux, de prises de sang, de repos, la cafétéria,
3. les bureaux du médecin en chef et des autres médecins, la salle de conférences, la bibliothèque,
4. les laboratoires et la chambre froide,
5. les dépôts,
6. le garage.

Lors de la construction même du Centre national de Transfusion sanguine, des dispositions devraient être prises en vue d'une activité scientifique et de la fabrication de produits sanguins stables. C'est là un des points des plus essentiels. Une liste des appareils et de l'équipement nécessaire pourrait être établie, en partie, avec le concours de l'OMS.

On devrait également tenir compte de ce que des prises de sang devraient pouvoir être faites en dehors du Centre national de Transfusion sanguine; des ambulances spécialement adaptées et des véhicules assurant la distribution du sang aux dépôts des hôpitaux gouvernementaux seraient indispensables.

Pour ce qui est de la question financière, un effort considérable serait évidemment nécessaire au début. Mais une fois en fonctionnement, une telle organisation pourrait facilement se subvenir à elle-même en vendant le sang aux hôpitaux au prix de revient.

L'OMS devrait aussi faire comprendre nettement au Gouvernement du Liban que l'organisation du service de transfusion sanguine devrait être placée de préférence entre les mains de la Croix Rouge libanaise. Dirigé par des experts compétents et expérimentés dans ce domaine, ce service aurait le devoir d'approvisionner le pays tout entier en quantités de sang requises. On estime que les besoins annuels s'élèveraient à 15-20.000 unités, ce qui revient à dire qu'environ 10.000 donateurs bénévoles devraient être recrutés. En raison du fait que l'organisation de la Croix Rouge fournirait le sang aux hôpitaux consommateurs au prix de revient - lequel est considérablement inférieur à celui demandé par les banques du sang privées - ces dernières seraient obligées d'abandonner leur activité au moment où le service de transfusion sanguine de la Croix Rouge serait en mesure de couvrir entièrement les besoins en sang du pays.

Les médecins qui sont à présent au service des banques du sang du Gouvernement et de la Croix Rouge (les docteurs Tombe, Hayek et Naccach) ont fait leurs preuves en tant que spécialistes. Toutefois, Mademoiselle Tombe manque d'expérience organisatrice; on devrait lui permettre de faire un stage de quelques semaines dans un pays européen - Suisse ou Pays Bas par exemple - où la Croix Rouge entretient des services de transfusion sanguine sur la base de donateurs bénévoles.

IV RECOMMANDATIONS

En conclusion, l'auteur estime que:

1. l'approvisionnement en sang au Liban devrait être confié à la Croix Rouge;
2. l'approvisionnement devrait être assuré par le Centre national de Transfusion sanguine de Beyrouth et ses dépôts auprès des hôpitaux gouvernementaux;
3. le Gouvernement devrait pourvoir aux frais d'exploitation du service de transfusion sanguine et lui prêter son appui moral et financier, tout en lui garantissant l'autonomie administrative et scientifique souhaitable;

République Libanaise

Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative

Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public

(C.P.E.S.P.)

OMS EMRO

EM/Bl.Bk./8

page 7

4. Le Gouvernement devrait adresser une demande à l'OMS afin que celle-ci - dans la limite de ses possibilités budgétaires - puisse lui apporter toute l'aide technique et matérielle nécessaire, notamment en ce qui concerne l'équipement qui fait actuellement défaut;
5. Le Gouvernement devrait également demander à l'OMS une bourse d'études d'une durée déterminée en faveur de la doctoresse en chef de la banque du sang gouvernementale, afin de lui permettre d'étudier l'organisation d'un service de transfusion sanguine de la Croix Rouge dans un pays européen.

الجمهورية اللبنانية

مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام